

Fiche de Données de Sécurité

selon 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), 29CFR1910/1200 et SGH Révision 3

Date d'effet : 12.08.2015

Révision: 12.10.2015

Marque de commerce: Detergent 8**1 Identification de la substance ou du mélange et du fournisseur.****1.1 Nom du produit :****Marque déposée :** Detergent 8**Synonymes :****Numéro du produit :** Detergent 8**1.2 Application de la substance ou préparation:** Matériel/détergent de nettoyage.**1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche signalétique****Fabricant :**Alconox, Inc.
30 Glenn Street
White Plains, NY 10603
1-914-948-4040**Fournisseur :**

Sans objet

Ligne téléphonique d'urgence :**ChemTel Inc :**Amérique du Nord : 1-800-255-3924
International : 01-813-248-0585**2 Identification des risques****2.1 Classification de la substance ou du mélange :**

Conformément aux règlements CE n° 1272/2008, 29CFR1910/1200 et SGH rév. 3 et modifications.

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :2-Butoxyéthanol
1-Amino-2-propanol**2.2 Éléments d'étiquetage :**Corrosion de la peau, catégorie 1C.
Lésions oculaires sérieuses, catégorie 1**Pictogrammes de danger :****Mention d'avertissement:** Danger.**Mentions de danger :**

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Mise en garde :

P264 : Bien se laver la peau après utilisation.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.

P301+P330+P312 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / du personnel médical si vous ne vous sentez pas bien.

P302+P352+P312 En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec du savon et de l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / du personnel médical si vous ne vous sentez pas bien.

P304+P341 En cas d'inhalation : Si la respiration est difficile, amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

Fiche de Données de Sécurité

selon 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), 29CFR1910/1200 et SGH Révision 3

Date d'effet : 12.08.2015

Révision: 12.10.2015

Marque de commerce: Detergent 8

P305+351+338 : SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient tel qu'indiqué à la Section 13.

Information complémentaires : Aucun(e)

Description du danger

Dangers non classés par ailleurs (HNOC) : Aucun(e)

Information concernant des dangers particuliers pour les humains et l'environnement :

Le produit doit être étiqueté en raison de la procédure de calcul de la « Directive de classification générale pour les préparations de UE » dans sa version en vigueur la plus récente.

Système de classification :

Classification conforme aux règlements CE n° 1272/2008, 29CFR1910/1200 et SGH rév. 3 et modifications et complétée par les données tant de l'entreprise que de la littérature. La classification est conforme aux éditions les plus récentes des listes de substances internationales, et complétée par des informations de la littérature technique et par des informations fournies par l'entreprise.

3 Composition/Informations relatives aux ingrédients

3.1 Caractéristique chimique: Aucun(e)

3.2 Description: Aucun(e)

3.3 Composants dangereux (pourcentages exprimés en poids) :

Identification	Nom chimique	Classification	Poids %
Numéro CAS : 78-96-6	1-Amino-2-propanol	Acute Tox. 4; H313 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1; H318	25 à 50
Numéro CAS : 34590-94-8	Dipropylène glycol monométhyl éther		10 à 25
Numéro CAS : 111-76-2	2-Butoxyéthanol	Acute Tox. 4; H303 Acute Tox. 4; H313 Acute Tox. 4; H333 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2; H319	2,5 à 10

3.4 Informations complémentaires : Aucun(e)

4 Mesures de premiers soins

4.1 Description des premiers soins :

Informations générales : Aucun(e)

Après l'inhalation :

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais.

Desserrer les vêtements si nécessaire et mettre la personne dans une position confortable.

Maintenir les voies ariennes non obstruées.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin.

Fiche de Données de Sécurité

selon 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), 29CFR1910/1200 et SGH Révision 3

Date d'effet : 12.08.2015

Révision: 12.10.2015

Marque de commerce: Detergent 8**Après contact avec la peau :**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
Rincer la zone au savon et à l'eau.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux exposés avec l'eau pendant au moins 15 à 20 minutes.
Enlever les lentilles cornéennes, si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin.

Après ingestion :

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin.
Ne pas faire vomir.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Les symptômes et effets les plus importants sont aigus et à retardement :

Aucun(e)

4.3 Indique qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis :

Aucune information supplémentaire.

5 Mesures à prendre pour lutter contre le feu**5.1 Agent d'extinction****Agents d'extinction appropriés :**

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage.

Agents d'extinction non appropriés pour des raisons de sécurité :

Aucun(e)

5.2 Dangers particuliers dus à la substance ou au mélange :

La décomposition thermique peut produire des émanations de vapeurs et de gaz irritants.

5.3 Conseil pour pompiers :**Équipement de protection :**

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.
Consulter la Section 8.

5.4 Informations complémentaires :

Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols.
Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

6 Procédures en cas de déversement accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :**

Assurer une ventilation adéquate.
S'assurer que les systèmes de traitement de l'air sont opérationnels.

6.2 Précautions environnementales :

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement.
Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts, et autres cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Porter une protection aux yeux, des gants de protection et des vêtements de protection.

6.4 Référence à d'autres sections : Aucun(e)

Fiche de Données de Sécurité

selon 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), 29CFR1910/1200 et SGH Révision 3

Date d'effet : 12.08.2015

Révision: 12.10.2015

Marque de commerce: Detergent 8

7 Manipulation et entreposage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Éviter de respirer les brouillards, les poussières ou les vapeurs.
Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.
- 7.2 Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris toutes incompatibilités :**
Entreposer dans un endroit froid et bien ventilé.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :**
Aucune information supplémentaire.

8 Mesures de contrôle d'exposition et de protection individuelle



- 8.1 Paramètres de contrôle :**
111-76-2, 2-Butoxyéthanol, ACGIH MPT 20,0 ppm.
111-76-2, 2-Butoxyéthanol, OSHA MPT 50,0 ppm 240,0 mg/m³,
34590-94-8, Dipropylène glycol monométhyl éther, NIOSH ST 150 ppm 900, mg/m³,
34590-94-8, Dipropylène glycol monométhyl éther, OSHA MPT 100 ppm 600 mg/m³,
34590-94-8, Dipropylène glycol monométhyl éther, ACGIH MPT 100,0 ppm.
111-76-2, 2-Butoxyéthanol, NIOSH MPT 5,0 ppm 24,0 mg/m³,
- 8.2 Contrôles de l'exposition :**
- Contrôles techniques appropriés :**
Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.
- Protection respiratoire :**
Non nécessaire sous des conditions normales.
- Protection cutanée :**
Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.
- Protection oculaire :**
Les lunettes de sécurité représentent une protection oculaire adéquate.
- Mesures générales d'hygiène :**
Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.
Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

9 Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Liquide transparent	Limites d'explosion inférieure : Limites d'explosion supérieure :	Non déterminée ou non disponible. Non déterminée ou non disponible.
Odeur :	Non déterminée ou non disponible.	Pression de vapeur à 20 °C :	Non déterminée ou non disponible.

Fiche de Données de Sécurité

selon 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), 29CFR1910/1200 et SGH Révision 3

Date d'effet : 12.08.2015

Révision: 12.10.2015

Marque de commerce: Detergent 8

Seuil d'odeur :	Non déterminée ou non disponible.	Densité de vapeur :	Non déterminée ou non disponible.
Valeur du pH :	11.0 (solution aqueuses)	Densité relative :	Non déterminée ou non disponible.
Point de fusion/congélation :	Non déterminée ou non disponible.	Solubilité :	Non déterminée ou non disponible.
Point/intervalle d'ébullition :	Non déterminée ou non disponible.	Coefficient de partition (n-octanol/eau) :	Non déterminée ou non disponible.
Point d'éclair (creuset fermé) :	Non déterminée ou non disponible.	Température d'auto-inflammation :	Non déterminée ou non disponible.
Taux d'évaporation :	Non déterminée ou non disponible.	Température de décomposition :	Non déterminée ou non disponible.
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminée ou non disponible.	Viscosité :	a. Cinématique : Non déterminée ou non disponible. b. Dynamique : Non déterminée ou non disponible.
Densité à 20 °C :	Non déterminée ou non disponible.		

10 Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité :** Aucun(e)
- 10.2 Stabilité chimique :** Aucun(e)
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Aucun(e)
- 10.4 Conditions à éviter :** Aucun(e)
- 10.5 Matériaux incompatibles :** Aucun(e)
- 10.6 Produits de décomposition dangereux :** Aucun(e)

11 Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques :****Toxicité aiguë :****Orale :**

DL50 > 500 mg/kg orale rat. - produit.

Toxicité chronique : Aucune information supplémentaire.**Corrosion / irritation de la peau :**

2-Butoxyéthanol : Lapin : Irritation de la peau - 20 heures

1-Amino-2-propanol : Lapin : une légère irritation de la peau - 24 heures

Fiche de Données de Sécurité

selon 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), 29CFR1910/1200 et SGH Révision 3

Date d'effet : 12.08.2015

Révision: 12.10.2015

Marque de commerce: Detergent 8**Lésions oculaires sérieuses / irritation oculaire :**

2-Butoxyéthanol : Lapin : Irritation oculaire - 24 heures

Dipropylène glycol monométhyl éther : Lapin : légère irritation des yeux - 24 heures

1-Amino-2-propanol : Lapin : Irritation sévère des yeux - 24 heures

Sensibilisation respiratoire ou de la peau :

2-Butoxyéthanol : Irritation de la peau - 20 heures

2-Butoxyéthanol : Irritation oculaire - 24 heures

Cancérogénicité : Aucune information supplémentaire.**IARC (Centre international de Recherche sur le Cancer) :**

Groupe 3 - Ne peut être classé pour ce qui concerne la carcinogénicité chez les humains: 2-Butoxyéthanol.

NTP (Programme national américain de toxicologie) : Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.**Mutagénicité sur les cellules germinales :** Aucune information supplémentaire.**Toxicité reproductrice :**

2-Butoxyéthanol : Une surexposition peut causer des troubles de reproduction en fonction de tests avec des animaux de laboratoire.

STOT- exposition unique et répétée : Aucune information supplémentaire.**Informations toxicologiques additionnelles :** Aucune information supplémentaire.**12 Informations écologiques****12.1 Toxicité :**

1-Amino-2-propanol : Poisson, CL50 - Carassius auratus (poisson rouge) - 210 mg/l - 96 heures

Dipropylène glycol monométhyl éther : Invertébrés aquatiques, CE50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - 1.919 mg/l - 48 heures

2-Butoxyéthanol : Plantes aquatiques, Algue Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte) - 1.840 mg/l - 72 heures

2-Butoxyéthanol : Invertébrés aquatiques, Daphnia magna (Puce d'eau) - 1.550 mg/l - 48 heures

2-Butoxyéthanol : Poisson, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) - 1.474 mg/l - 96 heures

Dipropylène glycol monométhyl éther : Poisson, CL50 - Pimephales promelas (Pimephales promelas) - > 10.000 mg/l - 96 heures

12.2 Persistance et dégradabilité : Aucune information supplémentaire.**12.3 Potentiel bio-accumulatif :** Aucune information supplémentaire.**12.4 Mobilité dans le sol :** Aucune information supplémentaire.**Notes générales :** Aucune information supplémentaire.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :****PBT :** Aucune information supplémentaire.**vPvB :** Aucune information supplémentaire.**12.6 Autres effets indésirables :** Aucune information supplémentaire.**13 Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets (consulter les autorités locales, régionales et nationales pour assurer une élimination appropriée) :****Informations pertinentes :**

Créée par Global Safety Management, Inc, 1-813-435-5161 - www.GSMSDS.com

Fiche de Données de Sécurité

selon 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), 29CFR1910/1200 et SGH Révision 3







Date d'effet : 12.08.2015

Révision: 12.10.2015

Marque de commerce: Detergent 8
--

Il est de la responsabilité du producteur de déchets d'identifier correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables (US 40CFR262.11).

14 Informations relatives au transport

14.1	Numéro d'identification de l'ONU : ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA :	1760		
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU : ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA	Liquide corrosif, N.A.S. (contient de l'isopropanolamine).		
14.3	Classe(s) de danger pour le transport : ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA	Classe : 8 Étiquetage : 8 Substances corrosives Quantité limitée : 1L		
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> US DOT Exception de quantité limitée : E2 En vrac : Quantité à déclarer (s'il y a lieu) : Aucun(e) Nom d'expédition exact: Liquide corrosif, N.A.S. (contient de l'isopropanolamine). Classe de danger : 8 Groupe d'emballage : II Polluant maritime : Non Commentaires : Aucun(e) <div style="text-align: center;"></div> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> Non-vrac : Quantité à déclarer (s'il y a lieu) : Aucun(e) Nom d'expédition exact : Liquide corrosif, N.A.S. (contient de l'isopropanolamine). Classe de danger : 8 Groupe d'emballage : II Polluant maritime : Non Commentaires : Aucun(e) <div style="text-align: center;"></div> </td> </tr> </table>			US DOT Exception de quantité limitée : E2 En vrac : Quantité à déclarer (s'il y a lieu) : Aucun(e) Nom d'expédition exact: Liquide corrosif, N.A.S. (contient de l'isopropanolamine). Classe de danger : 8 Groupe d'emballage : II Polluant maritime : Non Commentaires : Aucun(e) <div style="text-align: center;"></div>	Non-vrac : Quantité à déclarer (s'il y a lieu) : Aucun(e) Nom d'expédition exact : Liquide corrosif, N.A.S. (contient de l'isopropanolamine). Classe de danger : 8 Groupe d'emballage : II Polluant maritime : Non Commentaires : Aucun(e) <div style="text-align: center;"></div>
US DOT Exception de quantité limitée : E2 En vrac : Quantité à déclarer (s'il y a lieu) : Aucun(e) Nom d'expédition exact: Liquide corrosif, N.A.S. (contient de l'isopropanolamine). Classe de danger : 8 Groupe d'emballage : II Polluant maritime : Non Commentaires : Aucun(e) <div style="text-align: center;"></div>	Non-vrac : Quantité à déclarer (s'il y a lieu) : Aucun(e) Nom d'expédition exact : Liquide corrosif, N.A.S. (contient de l'isopropanolamine). Classe de danger : 8 Groupe d'emballage : II Polluant maritime : Non Commentaires : Aucun(e) <div style="text-align: center;"></div>			
14.4	Groupe d'emballage : ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA	II		
14.5	Risques environnementaux :	Aucun(e)		
14.6	Précautions particulières pour l'utilisateur : Code de danger (Kemler) : Numéro d'EMS : Groupes de ségrégation :	Aucun(e) Aucun(e) Aucun(e) Aucun(e)		
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Sans objet.			

Fiche de Données de Sécurité

selon 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), 29CFR1910/1200 et SGH Révision 3

Date d'effet : 12.08.2015

Révision: 12.10.2015

Marque de commerce: Detergent 8

14.8 Informations relatives au transport/complémentaires :	Aucun(e)
Catégorie de transport :	Aucun(e)
Code de limitation pour tunnels :	Aucun(e)
Règlementation modèle de l'ONU :	1760, Liquide corrosif, N.A.S. (contient de l'isopropanolamine), 8 II

15 Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour la substance ou le mélange.****Amérique du Nord****SARA****Section 313 (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques) :** 111-76-2 2-Butoxyéthanol.**Section 302 (substances extrêmement dangereuses):** Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.**CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement)****Quantité de déversement à déclarer :** Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.**TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :****Inventaire:** Tous les ingrédients figurent sur la liste.**Règlements et ordonnances:** Sans objet.**Proposition 65 (Californie) :****Produits chimiques connus pour causer des cancers :** Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.**Produits chimiques connus pour causer une toxicité reproductive chez les femmes :** Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.**Produits chimiques connus pour causer une toxicité reproductive chez les hommes :** Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.**Produits chimiques connus pour causer une toxicité de développement :** Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.**Canadien****Liste intérieure des substances du Canada (DSL) :** Tous les ingrédients figurent sur la liste.**UE****REACH Article 57 (SVHC):** Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.**Allemagne MAK:** Non classifié.**Asie-Pacifique****Australie****Australian Inventory of Chemical Substances [inventaire des substances chimiques de l'Australie (AICS) :** Tous les ingrédients figurent sur la liste.**Chine****Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :** Tous les ingrédients figurent sur la liste.

Fiche de Données de Sécurité

selon 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), 29CFR1910/1200 et SGH Révision 3

Date d'effet : 12.08.2015

Révision: 12.10.2015

Marque de commerce: Detergent 8**Japon****Inventaire des substances chimiques commerciales existantes (ENCS) :** Tous les ingrédients figurent sur la liste.**Corée****Liste de produits chimiques existantes (ECL):** Tous les ingrédients figurent sur la liste.**Nouvelle Zélande****Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZOIC) :** Tous les ingrédients figurent sur la liste.**Philippines****Inventaire des substances chimiques aux Philippines (PICCS):** Tous les ingrédients figurent sur la liste.**Taiwan****Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TSCI):** Tous les ingrédients figurent sur la liste.**16 Autres informations****Sigles et abréviations :** Aucun(e)**Récapitulatif des phrases****Mentions de danger :**

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Mise en garde :

P264 : Bien se laver la peau après utilisation.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.

P301+P330+P312 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / du personnel médical si vous ne vous sentez pas bien.

P302+P352+P312 En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec du savon et de l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / du personnel médical si vous ne vous sentez pas bien.

P304+P341 En cas d'inhalation : Si la respiration est difficile, amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

P305+351+338 : SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient tel qu'indiqué à la Section 13.

Déclaration du fabricant :

L'information fournie dans cette Fiche de données de sécurité est correcte, pour autant que nous le sachions et nous les croyions au moment de sa publication. L'information fournie est destinée à guider l'utilisateur vers la manipulation, l'utilisation, la gestion, l'entreposage, le transport, l'élimination et le déversement sécuritaires et n'est pas considérée comme une garantie de spécifications ou de qualité. L'information ne renvoie qu'au matériel spécifique ici désigné et il se peut qu'elle ne soit pas valable pour ce matériel lorsqu'il est utilisé avec d'autres matériaux ou dans d'autres des processus à moins que ceux-ci soient identifiés dans le texte en question

NFPA : 2-0-0**HMIS :** 2-0-0